

DÉCRYPTER LE PROJET DE LA LOI DE FINANCES 2023

Les clés pour anticiper les impacts de la loi de finances pour votre collectivité (PLF 2023)

1 JOUR, 7 HEURES

GESTION FINANCIÈRE ET
FISCALE

CODE :
GFI06

Objectifs de la formation

Connaître les principales dispositions de la loi de finances de 2023

Anticiper les impacts de la loi de finances pour votre collectivité

Animée par

- KLOPFER Michel
Expert en finances locales,
CABINET MICHEL KLOPFER

Public concernés

- Élu national ou local ; Directeur des Finances ; Responsable des Finances ; Membre d'association de collectivités locales

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Tarif Communes > 20 000 habitants : offre de lancement (au lieu de 895€) : 800,00 €HT
- Communes < 20 000 habitants ou Elu(e)s : offre de lancement (au lieu de 695€) : 625,00 €HT

Positionner les lois de finances dans le cadre macroéconomique

- Le contexte général des relations État-collectivités et de la situation financière des collectivités
- Les contraintes budgétaires et financières de l'État et ses incidences pour le monde local

Comprendre les mesures relatives aux dotations de l'État aux collectivités locales

- Les règles de détermination de la DGF des communes, des départements et des régions : masses financières en jeu et critères de répartition
- Analyse des dispositions relatives aux dotations de péréquation verticale et horizontale et impact chiffré pour chaque catégorie de collectivité

Comprendre les mesures relatives à la fiscalité locale

- Les règles de revalorisation des bases locales

- Les mesures relatives à la fiscalité directe locale
- Les mesures relatives aux impôts indirects

Être en mesure d'intégrer l'impact de la loi dans la construction de votre prospective financière

- Les règles de construction d'une analyse prospective : quels liens avec les mesures figurant dans la loi de finances
- Les points à intégrer et leurs enjeux pour les collectivités
- Identifier les décisions susceptibles d'être prises dans ce contexte par les acteurs locaux

Identifier les autres mesures de la loi de finances 2023 ayant une incidence pour les collectivités

Effectuer le lien avec les autres réformes en cours

Dates

Paris	Classe virtuelle	Lyon
24/10/2022	24/10/2022	03/11/2022

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistique@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.